



VOLUME XVI.—No. 16.

OTTAWA, ONT., DECEMBRE 1912.

Abonnement, \$1.00 par an

## LETTRE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

A l'occasion du renouvellement de l'année.

Chers Confrères,

Quelques jours à peine nous séparent du premier de l'an.

Aussi me permettra-t-on, à cette occasion, un coup-d'œil rétrospectif sur l'année qui touche à sa fin, et l'expression de souhaits de bonheur aux dévoués amis de notre œuvre.

\* \* \*

L'année 1912, comme l'année 1895, fera date dans l'histoire de l'Union St-Joseph du Canada. L'une a été celle de la réorganisation, sur un pied pratique, de l'ancienne Union St-Joseph d'Ottawa; l'autre, celle de la solidification de la situation financière, par l'imposition d'une taxe d'administration. La réforme ne pouvait s'accomplir sans créer un certain désarroi. Mais on doit rendre ce témoignage à nos sociétaires, qu'une fois la question clairement expliquée, ils l'ont vite comprise et se sont généreusement conformés aux nouveaux règlements. Contrairement aux prévisions pessimistes faites en certains quartiers, la moyenne des radiations n'a guère été plus élevée que par le passé. Certes, il fallait s'attendre, d'autre part, à une paralysie plus ou moins complète du recrutement. En effet, d'autres sociétés mutuelles ont aussi remanié leurs taux; et il en est résulté, chez le public, une certaine apathie à se joindre à la mutualité. Mais, la crise passera, pour le plus grand bien des associations de prévoyance et de la classe ouvrière à laquelle elles rendent de si grands services.

L'Union St-Joseph du Canada termine l'année 1912 avec un effectif de 27,000 membres sur ses registres. C'est dire qu'elle est parvenue à combler les quelques vides que la taxe d'administration a faits dans ses rangs. Le résultat reste des plus satisfaisants. Quant à l'actif net de la société, il dépasse \$900,000 à l'heure actuelle. C'est dire qu'il a augmenté de plus de \$100,000 dans les derniers douze mois.

La Providence a donc déversé sur l'œuvre qui nous est chère ses plus fécondes bénédictions. A nous de l'en remercier et de mériter que 1913 nous soit encore plus propice que 1912.

\* \* \*

L'Union St-Joseph du Canada désire, à l'approche du nouvel an, rendre ses hommages et souhaiter la bonne année à ses bienfaiteurs et amis.

Bonne et heureuse année, d'abord à son Excellence Monseigneur Stagni, délégué apostolique et représentant de Sa Sainteté Pie X au Canada. Nous nous souvenons qu'il a daigné honorer notre dernière

session fédérale de sa présence, et nous avons encore présentes à la mémoire les bonnes paroles qu'il nous a adressées à cette occasion. Puisse-t-il jouir d'une excellente santé et trouver de grandes consolations dans l'esprit profondément religieux et la soumission empressée des catholiques de notre pays.

Bonne et heureuse année à Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, Archevêque d'Ottawa et Président d'honneur de l'Union St-Joseph du Canada. Dès son arrivée dans son diocèse, il nous a témoigné une sympathie et un intérêt dont nous avons été profondément touchés. Nous savons qu'à l'instar de son digne prédécesseur, il aime notre œuvre et la bénit. Notre reconnaissance lui est acquise et s'exhale en une fervente prière.

Bonne et heureuse année à Sa Grandeur Monseigneur Routhier, notre vénéré Chapelain général. Pour nous, il a eu l'amour d'un père. Notre société, dont il a vu les humbles débuts, a toujours trouvé en lui un bienfaiteur actif, un conseiller sage, un ami dévoué. Aussi faisons-nous des vœux pour que le Ciel le conserve longtemps à notre affection.

Bonne et heureuse année, enfin, au clergé, qui ne nous ménage pas ses encouragements; à tous les officiers de conseils qui se dévouent au service de la Société; à tous les membres qui aiment l'Union St-Joseph du Canada.

OLIVIER DUROCHER,  
Président général.

## LE RECRUTEMENT

Son importance est capitale.

Un recrutement actif est essentiel au succès de toute société mutuelle. Il faut enrégimenter de nouveaux membres, pour combler les vides causés par les radiations et pour empêcher la société de vieillir. Si l'Union St-Joseph du Canada occupe un si beau rang parmi les associations de secours mutuels, c'est que, par un vigoureux recrutement, elle a augmenté le nombre de ses membres et diminué sa moyenne d'âge.

Plus que jamais, nous avons besoin, en ces années qui constituent un tournant de notre histoire, d'un recrutement actif, fécond, choisi. Il nous faut à la fois la quantité et la qualité.

Le concours vient en temps propice faciliter le travail des agents qui veulent se mettre résolument à l'œuvre. Qu'on en profite! Que les conseils locaux aient à cœur d'augmenter l'effectif de leurs membres, et d'accroître par là le prestige et la puissance financière de la Société.

Avec du travail et de la persévérance, tout sociétaire devrait être capable de gagner au moins une nouvelle recrue à la Société. Du coup, nous attendrions le chiffre de 50,000 membres. Que ce serait beau!

Et dire qu'il suffit de le vouloir!

## CONTE DE NOEL

Il neige. Un silence religieux plane sur les rues désertes de la ville, que les rares lumières ne réussissent à défendre qu'imparfaitement contre les ténèbres de la nuit. Seules les églises, semblables à d'immenses flambeaux, veillent. C'est Noël avec sa ravissante messe de minuit.

Un jeune homme marche à pas lents, sous la neige qui tombe à gros flocons. Une église se trouve sur son chemin; mais il semble que les chants harmonieux qui s'en échappent ne pénètrent pas jusqu'à son âme. Il poursuit sa route, du pas mal assuré d'un jeune libertin qui a veillé trop tard et qui a pris un verre de trop. Tout-à-coup, il s'arrête devant le seuil d'une modeste maison, sort un trousseau de clés et a du mal à choisir celle sous la pression de laquelle la porte lui livre passage. Sans bruit, pour ne pas éveiller la famille endormie, il enlève son paletot. A ce moment, un bambin de six ans, blotti jusques-là sous une petite table de la salle d'entrée, sort de sa cachette et dit d'une voix couverte:

—“Paul, as-tu rencontré le petit Jésus?”

Interpellé de la sorte, l'aîné de la famille fronce les sourcils, se dégrise et d'un ton bourru, mais contenu, riposte:

—“Qu'est-ce que tu fais ici, toi? Va te coucher!”

—Mais, j'attends le petit Jésus. Tu sais bien que c'est pendant la messe de minuit qu'il fait sa tournée. Je veux lui demander de mettre un petit traîneau dans mes bas.....

—Va te coucher, tout de suite, ou bien je vais le dire à papa, qui va te gronder.

—Fais pas ça, Paul, car tu serais grondé plus que moi.

—Comment cela, petit drôle?

—Parce que la messe n'est pas finie. Papa va s'apercevoir que tu n'y es pas allé, et il va se fâcher. Si tu montes te coucher à cette heure, t'es fini! Car ça va réveiller papa. Il ne dort pas dur, tu sais. Va falloir que t'attendes le petit Jésus avec moi.....

Logique d'enfant est irrésistible! Paul en prend son parti, s'assied

et fait mine de vouloir s'endormir sur sa chaise. Mais, un enfant n'est guère ami du silence. Et le petit Henri de dire:

—Penses-tu, qu'il va venir bien vite?

—Laisse-moi tranquille!

—J'ai peur qu'il ne vienne pas, Paul, à cette heure que tu es ici. Il doit être fâché contre toi, parce que tu n'as pas été à la messe. Car, maman dit qu'il voit tout, Lui. Tu sais, tu peux pas le tromper, comme papa.

Allez donc dormir quand un petit frère nous fait un sermon de la sorte! Paul, pour tuer le temps, se dit qu'il vaut autant alimenter la conversation.

—Y a-t-il longtemps que papa est couché?

—Hein?....Il s'est couché quand les cloches ont sonné pour la messe. Il t'a attendu ici, un bon bout de temps, en lisant. A la fin, maman lui a dit:“Va donc te coucher, tu vois bien que Paul va se rendre tout droit à l'église et ne viendra qu'après la messe.” Il a répondu que c'était correct, mais qu'il avait peur que tu deviennes méchant à cause des mauvais amis et à cause que tu gagnes trop d'argent, et à cause que tu prends de la boisson. Maman a dit que t'avais changé, mais que t'avais bon cœur....

—Ensuite?

—Ensuite....Maman disait qu'on n'aurait pas d'étrennes dans nos bas, et papa avait pas l'air content de cela....J'ai pas tout compris, mais ils ont encore nommé ton nom plusieurs fois, puis papa a dit:“Puisqu'il le faut, c'est bien, mais ça va être triste demain matin.”

—Tu as donc été bien longtemps dans ta cachette?

—Oh oui! vois-tu, j'ai fait semblant de dormir, puis quand tout le monde était dans la cuisine, je suis descendu tout doucement. Car, il faut que je vois le petit Jésus, car autrement nous n'aurons pas de cadeaux.

—Comment ça?

—Maman a dit qu'il est fâché contre tout nous autres à cause de toi, et qu'il ne mettrait rien dans nos bas.

—Tiens, il passe du monde dans la rue. La messe est terminée. Va te coucher. Tu vois, le petit Jésus ne viendra pas!

L'enfant, le cœur gros, jette à à son frère un regard où se lit l'accusation: “C'est ta faute, si le petit Jésus ne m'a pas apporté de traîneau!” puis disparaît dans l'ombre de l'escalier.

Resté seul, Paul songe. Les paroles de l'enfant l'ont bouleversé. C'est un jeune homme dans la folie de ses vingt ans, mais dont le cœur est encore bon. Une mère s'y connaît! Il se dirige vers la cheminée: les bas des enfants y sont vides! La conclusion s'impose à son esprit: Maman fait le sacrifice des étrennes des petits pour obtenir la conversion du grand.....Les innocents payeront pour le coupable....Non! je ne pourrais être témoin et cause du désespoir de ces chers petits, à leur réveil. Ce disant, il revêt son paletot et disparaît dans la nuit.

.....

Le lendemain matin, la mère n'était pas moins surprise que les enfants de voir les jouets qui s'étaient sur la cheminée. Le père qui se trouvait à la messe matinale crût rêver lorsqu'il y vit son fils s'approcher de la Sainte Table.

Il était réservé au petit Henri de donner naïvement le mot de l'énigme—ah, les enfants terribles! —en demandant à Paul, au déjeuner:

“Le petit Jésus est-il venu longtemps après que tu m'as envoyé me coucher?”

C. L.

### LISEZ VOTRE POLICE !

Nombre de membres des sociétés mutuelles n'ont jamais lu leur police. Il y en a même qui n'ont pas de police.

Dans l'intérêt de tous les sociétaires, nous leur recommandons de se procurer une police, s'ils n'en n'ont pas déjà, et de la lire attentivement.

Il arrive souvent à des membres d'ignorer les clauses essentielles du contrat intervenu entre eux et la Société. Cela ne serait pas, si chacun étudiait sa police.

Nous sommes à la disposition de ceux qui ont besoin de renseignements ou d'explications. Mais, encore une fois, lisez votre police.

### LA CELEBRATION de nos Noces d'Or

Tel que décidé à la dernière session fédérale de l'Union St-Joseph du Canada, et tel qu'annoncé dans le dernier numéro du Prévoyant, la société célébrera, l'été prochain, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Les fêtes qui auront lieu alors à Ottawa promettent d'éclipser tout ce qui s'est vu dans le passé.

Ce seront des fêtes religieuses, parce que la Société s'est toujours inspirée de la doctrine catholique et a toujours secondé l'œuvre du clergé. Ce seront des fêtes nationales parce que l'Union St-Joseph du Canada a été la Société par excellence des Canadiens - français du pays et de ceux de l'Ontario plus particulièrement.

Pour que la célébration du cinquantième soit digne de la Société et de l'œuvre qu'elle poursuit, il faut le concours généreux de toutes les énergies. Les conseils locaux doivent contribuer au succès de la fête, en envoyant des délégués à Ottawa. Nous serons en mesure, à brève échéance, de leur transmettre le programme arrêté par l'Exécutif.

Mais ils peuvent, dès à présent, créer et alimenter un fonds particulier, qui servira à les faire représenter aux fêtes des noces d'or. Ce fonds, il est facile de l'établir soit par une minime cotisation volontaire de quelques sous par mois, soit par l'organisation de concours de cartes, de soirées dramatiques, de loteries, etc. Il y a mille et mille petits moyens d'amasser de l'argent pour participer aux fêtes de l'été prochain: il suffit pour cela d'un peu d'initiative et de beaucoup de dévouement.

Les citoyens de la capitale se souviennent encore de l'éclat avec lequel l'Union St-Joseph du Canada a célébré son vingt-cinquième anniversaire, au mois de mai 1888; c'est dire que le cinquantième donnera lieu à des fêtes inoubliables, fêtes qui seront, pour le public, l'occasion d'une saine récréation.

Que tous nos membres se disent dès aujourd'hui: “Il faut que j'agisse en sorte de pouvoir faire un voyage à Ottawa l'été prochain, pour fêter la St-Joseph.”



# LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR  
**L'Union St-Joseph du Canada**  
A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Concours. x  
Profitez-en. x  
Gagnez de belles commissions. x  
Et des primes superbes, en plus! x

Avez-vous un ami qui n'appartient pas à notre Société? x

Le mot d'ordre de l'Union St-Joseph du Canada est: "Pour Dieu et la Patrie!" x

Pour votre femme et vos enfants, soyez de l'armée des mutualistes catholiques. x

Rendez service à votre nationalité, en encourageant une société canadienne-française. x

Le meilleur moyen d'épargner votre argent, c'est de le confier à une société de secours mutuels. x

Faites entrer au moins un de vos amis dans la Société, durant le présent concours de recrutement. x

La Société requiert que chacun de ses membres lui fasse de belles étrennes, en faisant admettre un nouveau sociétaire. x

Il ne faut pas oublier qu'en augmentant le nombre des membres de l'Union St-Joseph du Canada, un sociétaire augmente la valeur réelle de sa propre police. x

Vous êtes catholiques; prouvez-le en entrant dans une société catholique. Vous êtes Canadiens-français; prouvez-le en entrant dans une société canadienne-française. Vous êtes des catholiques canadiens-français; prouvez-le en entrant dans l'Union St-Joseph du Canada.

## Les Elections de Janvier.

Nous désirons avertir, dès à présent, nos Conseils locaux, de la date à laquelle devront se faire leurs élections annuelles. Ces élections, fixées par la Constitution au troisième lundi de janvier de chaque année, devront se faire, pour l'année 1913, le 20 janvier. En raison de causes valables, elles peuvent être remises à plus tard, pourvu que le retard ne dépasse pas trois mois; mais elles ne peuvent avoir lieu avant la date prescrite par la Constitution, sans être frappées d'illégalité.

Nous espérons donc que tous les Conseils locaux convoqueront leurs membres en assemblée générale le 20 janvier, pour le choix de nouveaux officiers. C'est le devoir des sociétaires d'assister à cette assemblée annuelle, la plus importante de toutes, et d'élire un bureau de direction compétent et dévoué. La bonne administration et le progrès d'une société mutuelle dépendent, en grande partie, des officiers des succursales.

Le point capital, c'est d'élire des officiers qui s'occuperont consciencieusement de leurs fonctions. Un homme peut être instruit, populaire, etc., mais faire tout de même un mauvais officier, à cause de sa négligence.

Actuellement, il y a des conseils locaux qui tiennent leurs assemblées très irrégulièrement, d'autres ne tiennent pas d'assemblées du tout, et ils sont à la veille de contraindre l'Exécutif à leur enlever leur charte. Il faut que cela cesse. Tout conseil local doit s'assembler au moins une fois par mois. Autrement, il risque de perdre ses droits et prérogatives de corps distinct de notre association. Nous conseillons aux membres, à l'assemblée annuelle, de s'enquérir du nombre d'assemblées tenues, durant l'année, par le bureau de direction de leur conseil. Si certains officiers sont toujours absents et rendent impossible la formation du quorum, qu'on les remplace par d'autres plus dévoués.

Etre officier, c'est un honneur. Mais, honneur oblige! Et quiconque accepte un poste de confiance, doit s'en rendre digne en

remplissant scrupuleusement les devoirs que le code lui assigne.

Ce n'est pas à dire qu'il faille remplacer tous les anciens officiers par des nouveaux. Les changements inutiles dans les positions de receveur et de secrétaire surtout, ne peuvent qu'être préjudiciable à la Société. Il faut, pour ces positions-là, un homme rompu à la besogne, qui puisse faciliter le travail du bureau-chef.

Une bonne année doit commencer par des bonnes élections. Et le reste ira bien.

### QUEL EST VOTRE BENEFICIAIRE?

Savez-vous quel est le bénéficiaire de votre police?

Si vous l'ignorez, voyez-y tout de suite.

Car, il importe que chaque police porte le nom de la personne à qui elle est payable, au décès du membre.

Avez-vous des doutes, sur votre désignation de bénéficiaire? Ecrivez-nous.

Le devoir de chacun est de voir à ce que le nom de ses bénéficiaires soit inscrit sur sa police. Autrement, il peut, à la mort du membre, en résulter des ennuis sérieux.

Point ne faut se contenter de termes généraux, tels que "héritiers prévus au Code", "héritiers légaux", etc. Mieux vaut nommer la personne et son degré de parenté avec le sociétaire.

### AVIS AUX TRESORIERES ET AUX PERCEPTEURS

Nous préférons recevoir les remises par valeurs payables à ordre, chèques acceptés, mandats d'express ou de poste, bons de poste ou traites. Nous acceptons les timbres pour un montant raisonnable, mais nous prions tous les trésoriers et les receveurs d'éviter, autant que possible, de nous envoyer de l'argent. Il n'en coûte pas plus cher pour l'émission d'un mandat que pour faire enregistrer une lettre, et les fins de l'administration sont mieux servies. Nous croyons que les endroits où il est impossible de se procurer des mandats d'express ou de poste sont rares, et conséquemment, que presque tous pourront se rendre à notre désir.

### AVIS

Aux porteurs de polices de \$500. avec secours.

Par suite d'une erreur typographique, il y a des polices de \$500 avec secours en maladie, qui accordent à leurs détenteurs un avantage non inscrit au Code. Ces polices disent, à la clause 22ième, que le membre, à 70 ans, peut obtenir \$100 par an, durant douze ans. C'est \$50 par an qu'il faut lire. L'erreur saute aux yeux. Et nous tenons à en avertir qui de droit.

### RECLAMATIONS PAYEES EN NOVEMBRE

No. du décès	Nom du Dédé.	No. de Police.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant de la police.	Date du Paiement	Résidence.
1693	Amédée Lamoureux.	2283	E. Lamoureux....	13 juil.	1000.00	22 nov.	St. Isidore
1732	Alph. Bernier.....	24699	E. O. A. E. Bernier.	6 août	1500.00	21	Cap St-Ignace
1743	Az. Leclerc.....	47974	Michel Leclerc.....	30	1000.00	4	St Norbert, Man
1752	Eug. Verreault.....	653	A Perron.....	9 sept.	1000.00	2	Ottawa
1755	Oliva Cloutier.....	135 1	J. Morrisette.....	13	100.00	4	N.-Dame Salette
1760	A. Dostaler.....	751836	Az. Dostaler.....	10	2500.00	6	Ottawa
1763	Mary Rioux.....	43580	Axig. Parent.....	23	50.00	4	St. Jean Dieu
1764	A. Carufel.....	4152	Jos. Ricard.....	26	100.00	4	Ile du Calumet
1765	Bruno Dicairé.....	40175	La. Dicairé.....	26	1500.00	2	Pte Fortune
1766	Maria Aubut.....	42647	Z. Guimond.....	14	100.00	4	N.-Dame Lac
1768	N. L'Abbé.....	38551	S. Turcotte.....	28	750.00	8	St-Pierre Brougt.
1769	Vict. L'Abbé.....	18364	Simeon Turcotte.....	28	100.00	4	"
1770	A. Turcotte.....	8453	Arthur Turcotte.....	29	100.00	4	St Benoit Labre
1771	F. Francoeur.....	20073	J. Francoeur.....	2 oct.	100.00	16	Eastview
1772	J. E. Z. Dufresne.....	19226	L. Guilbault.....	5	750.00	2	Trois Rivières
1773	N. O. Nolin.....	49545	Leda Rousseau.....	9	500.00	6	Montréal
1774	Alf. Décoste.....	17859	A. Décoste.....	11	1500.00	2	Curran
1778	A. Gravelle.....	38432	André Gravelle.....	25	75.00	22	Ottawa
1780	Nap. Lambert.....	38448	M.-Lee Demers.....	19	500.00	8	Chary
1781	M. Fortier.....	30748	J. H. A. Kirouack.....	17	100.00	8	Chaudière Jct.
1782	J. Beauséjour.....	27545	B. Dubuc.....	31	1000.00	23	Ottawa
1783	Jos. Cloutier.....	328	Lea & Jos. Cloutier.	21	1000.00	28	Hull
1784	Ph. Mongeon.....	417	J. P. Beauvais.....	7	75.00	28	Haileybury
1785	A. Robitaille.....	750	E. Robitaille.....	12 sept.	75.00	28	Ottawa
1786	R. Duchesneau.....	39711	H. Lefebvre.....	22 oct.	100.00	22	Heedon
1787	Marie Pelletier.....	26746	J. J. Pelletier.....	31	75.00	28	Cedar Hall
1789	X. Dupuis.....	18174	Jos. Pigeon.....	1 nov.	500.00	28	3 Pistoles
1791	Mary Barker.....	10560	Chs. Barker.....	7	50.00	28	Lachute Mills
1796	G. Legros.....	19970	Ph. Gegoux.....	20 oct.	100.00	29	Valleyfield

# Nos Fautes

## NE PAS DIRE

Il est **avisable** de faire cela.  
 Je saisis cette **opportunité** de vous adresser la parole.  
 Il **adressa** l'auditoire dans les termes suivants:  
 Je vous **introduit** M. X....  
 C'est un homme **rough**.  
 Voici un travail **rough**.  
 J'ai fait **application** pour cette job-là.  
 Nous étions une **gang** de 10 hommes.  
 Nous y sommes **allés en gang**.  
 J'ai lu le **pamphlet** de M. X. sur l'alcoolisme.  
 Il demeure dans un **flat**.  
 Son logis se compose de six **appartements**.  
 Je vous enverrai cet objet par la **malle**.  
 Je suis sorti pour **magasiner**.  
 Je reviens de **suite**.  
 Il est **tombé en amour** avec Melle X.....  
 Il a **marié** Melle X.....  
 Il **acte** bien sur la scène.  
**Mener** des marchandises avec un **express**.  
 Prendre une **action** contre un débiteur.  
 Il a été **réticent** dans son discours.

## MAIS DIRE

Il est **opportun** de faire cela.  
 Je saisis cette **occasion** de vous adresser la parole.  
 Il **s'adressa** à l'auditoire dans les termes suivants:  
 Je vous **présente** M. X....  
 C'est un homme **rude, brutal, dur**, etc.  
 Voici un travail **pénible, difficile**, etc.  
 J'ai fait **demande** de ce travail-là. J'ai fait des **démarches** pour obtenir cette **entreprise**.  
 Nous étions une **équipe** de 10 hommes.  
 Nous y sommes **allés en bande, en compagnie**.  
 J'ai lu la **brochure, le tract** de M. X... sur l'alcoolisme.  
 Il demeure dans un **plain-pied**, dans un **appartement**.  
 Son logis se compose de six **chambres, de six pièces**.  
 Je vous enverrai cet objet par la **poste**.  
 Je suis sorti pour **faire des emplettes**.  
 Je reviens **tout de suite**.  
 Il **s'est épris d'amour** pour Melle X....  
 Il s'est **marié** avec Melle X.  
 Il **joue** bien sur la scène.  
**Livrer** des marchandises à domicile avec un **camion**.  
**Intenter un procès, entamer une poursuite** contre un débiteur.  
 Il a été **prudent, retenu, discret**, dans son discours.

## CAUSERIE SUR L'HYGIENE

L'homme ne meurt pas; il se tue!  
 Il se tue parce qu'il demande à son organisme de lui fournir un maximum d'énergie, et parce pas qu'il n'accorde au même organisme un minimum de repos et de réparation des forces.  
 La machine humaine est soumise à des lois. Si elle s'y soustrait, elle ne tarde pas à se détraquer. Il n'y a rien de plus précieux que la santé; rien non plus d'aussi facile à perdre. Il suffit d'une simple extravagance.

Certes, il y a des constitutions robustes qui semblent se moquer des lois de l'hygiène; mais, tôt ou tard, ces constitutions-là s'affaiblissent. Semblables au chêne de la fable, elles ne plient pas, elles résistent longtemps aux assauts du vent de la maladie; mais loin d'être invulnérables, il suffit parfois d'un rien, pour les coucher dans la tombe. Que de fois n'entend-on pas dire: C'est curieux, un homme si fort, avoir succombé à cette maladie-là!  
 Nous sommes dans un siècle d'activité fébrile. Tout conspire à ruiner la santé des individus: un travail manuel trop violent, une tâche intellectuelle trop lourde, un plaisir trop passionnant,

une nourriture trop abondante, un repos trop mesquin. Que nous sommes loin de l'existence calme et sereine de jadis, où l'homme mangeait pour vivre, et où, après un dur labeur, il se reposait. Aujourd'hui, on mange trop, on mange vite et on avale des aliments ou trop riches ou trop pauvres; aujourd'hui, sous prétexte de se reposer, on se fatigue à toutes sortes d'amusements contraires à l'hygiène, quand ils ne le sont pas aux mœurs. On se couche très tard, pour recommencer le lendemain une autre journée de travail quelquefois, de fatigue toujours.

Aussi, les constitutions s'affaiblissent, les forces s'usent; les jeunes gens sont fauchés comme de tendres épis par une mort prématurée. Ils aiment trop le plaisir les soirées, le théâtre, le cinématographe, les jeux de billard et de pool; c'est ce qui les tuent!

La récréation est chose prescrite par l'hygiène, surtout lorsqu'elle est prise au grand air. Mais, il faut se défier des réunions nombreuses où la jeunesse perd ses soirées dans une atmosphère viciée

Est modus in rebus.

ESCULAPE.

## L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux.

Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.

## PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé *gratuitement* à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

## OU NOUS FAISONS AFFAIRE

ONTARIO.  
 QUEBEC.  
 NOUVEAU-BRUNSWICK.  
 MANITOBA.  
 SASKATCHEWAN.  
 ALBERTA.  
 COLOMBIE-ANGLAISE.  
 MICHIGAN.  
 RHODE ISLAND.

Ottawa, 15 déc. 1912.

Aux membres de l'Union

St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de janvier prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

## AVIS AUX MEMBRES.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement; il lui faut aussi les numéros des polices.

## LA SITUATION ONTARIENNE

Il serait téméraire de vouloir prédire comment se terminera la crise scolaire ontarienne. On ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va; le gouvernement en fera l'expérience. En voulant se rendre sympathique au fanatisme, il est mis dans un guépier. Comment sortir d'une situation inextricable, sans avoir l'air de capituler soit devant les revendications canadiennes-françaises, soit devant le jingoïsme anglais; voilà le problème à résoudre.

Bien que loin d'être brillante, la situation, au point de vue canadien-français, ne prête pas non plus à désolation. Il y a, chez les nôtres, une réserve d'énergie sur laquelle il est permis de compter. Une politique qui tendrait à amadouer les Canadiens-français serait plus dangereuse qu'une politique qui les attaque brutalement dans l'amour de leur langue. Endormir leur orgueil national, serait le propre de la première, tandis que la seconde le réveille. D'une légitimité incontestable, cet orgueil est capable des tours de force les plus prodigieux. Il se joue des calculs même les plus optimistes: à preuve le mémorable Congrès d'Education de janvier 1910. On avait espéré, puis prévu qu'il remporterait un grand succès. Mais, son envergure fut telle, qu'elle causa une surprise générale. La furie française n'est pas moindre en temps de paix, en plein vingtième siècle, qu'en temps de guerre sous Charles VIII. Elle a à son actif, non seulement des journées comme Carillon et Chateauguay, mais des jours comme ceux du Congrès d'Education de l'Ontario et du Congrès du Parler français de Québec. Et bien hardi serait-on de déterminer si ceux-ci sont moins glorieux que ceux-là. L'épopée se continue, aussi belle dans son développement présent que dans son commencement chevaleresque. Les armes ne sont pas les mêmes qu'autrefois; mais le même patriotisme anime les soldats. Comme leurs ancêtres, ils travaillent ferme à la défense de la Religion et de la Patrie. Dans le cri de protestation qui a accueilli le règlement de l'éducation édicté récemment par le ministère de l'éducation dans l'Ontario, il y a comme un écho des accents des pionniers qui ont conquis le sol ontarien sur l'Iroquois sauvage. Alors comme aujourd'hui, la race canadienne-française marchait sous l'égide d'un clergé patriote et dévoué. Savoir prendre un tel guide, c'est aller à la victoire.

La victoire! Mais, nous étions en train de nous l'assurer lentement par une augmentation de notre prestige et de notre nombre. Aussi est-ce là la raison qui a engagé un ennemi à nous étouffer avant de nous permettre de devenir capables d'une trop forte résistance. Bons chrétiens et bons citoyens, nous augmentons en nombre chaque année. Nous sommes à reconquérir une riche province où les *Loyalists* nous ont d'abord submergés et où une intense immigration britannique a continué cette œuvre d'anglicisation. Comme dans les Cantons de l'Est, notre puissante vitalité se taille lentement un domaine: elle s'empare des comtés circonvoisins de la province de Québec, s'établit dans le nord ontarien, plante des rameaux vigoureux en plein centre de la province. La bravoure est étrangère aux chauvins qui règnent à Toronto. La frousse de voir se répéter dans l'Ontario, ce que l'on a sottement appelé "la tragédie de Québec", les a engagés à ouvrir le feu de la persécution sur les Canadiens-français.

Point est nécessaire d'être profond psychologue pour savoir que la persécution, loin de tuer une bonne cause, lui infuse une plus grande énergie vitale. Elle est même nécessaire aux nobles entreprises. Sans elle, les peuples restés fidèles à leur Dieu et à leur histoire, ne tarderaient pas, sous la morsure de l'ingratitude, de la présomption et du bien-être, à oublier leur passé, leurs traditions, leur langue. Raviver l'esprit de conservation, engendrer des entreprises nationales, tel est le résultat de toute persécution d'une race. Duvernay n'aurait pas fondé la Société St-Jean-Baptiste, si la phase par laquelle venaient de passer les Canadiens-français, n'avait pas nécessité cette organisation patriotique et n'y avait préparé les esprits. De même, une poignée de

patriotes de l'Ontario ont réussi à établir une vaste association nationale, en janvier 1910, précisément parce que le mauvais vouloir des gouvernements vis-à-vis la minorité française invitait à l'union et à l'action.

On ne doit pas gémir sur la persécution qui peut devenir un facteur de notre conservation; mais on doit y résister. Se croiser les bras, serait une lâche abdication. Il faut lutter. Que notre protestation ne se contente pas de paroles. Ce sont les actes qui comptent. Et, le triomphe ne saurait tarder.

Charles Leclerc.

## Arrêté-en-Conseil

### AMENDANT LA CONSTITUTION DE L'ŒUVRE DU CENTIN COLLEGIAL

ATTENDU que d'après la constitution de l'Œuvre du Centin Collégial de l'Union St-Joseph du Canada, telle qu'adoptée par la septième session fédérale de ladite société, il faut, pour être favorisé d'une bourse du Centin Collégial, qu'un jeune garçon soit "orphelin ou fils d'un sociétaire reconnu invalide";

CONSIDERANT l'opportunité de permettre l'application des fonds du Centin Collégial à l'instruction d'enfants qui, sans être orphelins ou fils d'un père invalide, appartiennent à une famille qui n'a pas le moyen de pourvoir à leur éducation;

L'EXECUTIF de l'Union St-Joseph du Canada, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par Code,

ARRETE, DECRETE ET ORDONNE que l'article 8 de la constitution de l'Œuvre du Centin Collégial soit modifié dans les termes suivants:

ART. 8.—Pour être favorisé d'une bourse du Centin Collégial, il faut être dans les conditions suivantes:

1o.—Orphelin d'un membre actif en règle avec le paiement du Centin mensuel, lors de son décès; ou fils d'un sociétaire qui a payé régulièrement sa cotisation au fonds du centin collégial.

2o.—Sans ressources suffisantes pour pourvoir à son instruction.

3o.—Il faut de plus en faire la demande au Président général avant le 15 juillet de chaque année. et lui indiquer, en même temps, le collège de son choix. Le Comité procèdera selon l'article suivant.

Donné à Ottawa, ce quatorzième jour de décembre 1912.

CHARLES LECLERC,

Secrétaire général.

OLIVIER DUROCHER,

Président général.

## "LE DROIT"

Les Canadiens-français d'Ontario demandaient depuis longtemps la publication d'un journal indépendant, interprète fidèle de leurs aspirations religieuses et nationales.

"LE DROIT", journal catholique et canadien-français, répondra au désir de nos compatriotes.

Nous invitons tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada à s'abonner à ce journal, qui sera publié par le "Syndicat d'Œuvres Sociales".

## A V I S.

Au sujet des bénéfices de décès d'épouses.

Pour avoir droit aux bénéfices de décès d'épouses, les membres admis après le 4 octobre 1906 doivent fournir un examen médical de leur épouse sur la formule No 103, en usage à cet effet. Autrement, ils ne peuvent avoir droit aux bénéfices de décès d'épouse. Ces bénéfices, loin de constituer une condition essentielle d'une police, ne sont accordées qu'aux membres qui, lors de leur admission ou plus tard, produisent un examen médical satisfaisant au sujet de la santé de leur femme.

**Assurance Mutuelle**

**vs. Mutualité**

Nous avons déjà prouvé—*Prévoyant* d'octobre— que les compagnies d'assurance sur la vie existent pour le profit et l'avantage de leurs actionnaires, tandis que les sociétés de secours mutuels existent pour le seul bien de leurs membres.

Il est à propos, maintenant, de s'occuper des compagnies d'assurance mutuelle.

On a tort de croire que ces compagnies-là diffèrent sensiblement des compagnies d'assurance proprement dites. Celles-ci constituent une simple entreprise commerciale; celle-là sont supposées être mutuelles, mais ne le sont aucunement.

Dans les compagnies à capital-actions, les profits retournent aux actionnaires sous forme de dividendes; dans les compagnies dites mutuelles, les profits alimentent le gousset des directeurs sous forme de gros salaires. C'est donc, d'une part bonnet blanc, et de l'autre blanc bonnet. Et, il faudrait être bien naïf pour s'y laisser prendre.

La preuve de ce que nous avançons se trouve toute faite dans les rapports officiels des gouvernements. On y découvre, par exemple, que certaines compagnies d'assurance mutuelle paient annuellement en salaires des sommes aussi élevées qu'un million et demi de piastres. Et ceci, à part des commissions et autres dépenses. Le président de la Compagnie *Metropolitan Life* retire un salaire annuel de \$90,000; celui de la *New York Life*, \$50,000; celui de l'*Equitable Life* \$48,833. Et, les autres salaires, ceux des vice-présidents, secrétaires, trésoriers, etc., vont de pair avec ces chiffres-là: ils dépassent, toujours \$5,000 et atteignent souvent \$20,000. Il est de même des compagnies canadiennes. La *Canada Life* paie à son président un salaire de \$15,000, la *Sun Life* un salaire de \$15,000, etc. A qui fera-t-on croire que ces gros émoluments ne sortent pas du gousset des porteurs de police pour tomber dans l'escarcelle des directeurs des compagnies dites mutuelles ?

Les statistiques sont là pour prouver que durant le dernier demi-siècle les compagnies d'assurance mutuelle n'ont versé à leurs détenteurs de police, sous forme de dotation, d'annuité et de bénéfices mortuaires, que 30 pour cent de l'argent reçu des assurés. Où est allé la balance ?

Il est vrai que les membres de telles compagnies mutuelles sont supposés en être les actionnaires et avoir voix au chapitre qui choisit les directeurs. Dans la pratique, cependant, ce droit devient illusoire. Le mode de voter par procuration permet à une clique de s'emparer et de garder les rênes de l'administration. Le porteur de police, règle générale, ne se déplace pas pour exercer son droit de vote au lieu éloigné de la convention.

Les compagnies mutuelles qui font de l'assurance sur la vie, n'ont de mutuel que le nom. Et, bien naïf serait-on de se laisser tromper par une appellation mensongère.

Aussi bien, malgré leur puissante organisation et leurs millions, les compagnies mutuelles d'assurance, tout comme les compagnies à capital-actions, ont-elles perdu la confiance de la classe ouvrière. Le peuple s'est jeté dans les bras de la mutualité, qui compte aujourd'hui plus de 8,000,000 de membres, aux Etats-Unis et au Canada.

Organisées dans le but manifeste de venir en aide à la classe non-favorisée de la fortune et de lui faciliter l'épargne, les sociétés mutuelles sont administrées avec économie, sont la propriété réelle de leurs membres et donnent un maximum d'assurance au prix minimum. Chez elles, la réserve n'atteint qu'un chiffre fixé par la sage prudence. Il n'y a de profits pour personne, de dividendes pour nul actionnaire, de salaires énormes pour aucun directeur. Par des conventions régulières où les sociétaires élisent librement des délégués libres, les sociétés se trouvent régies et administrées par les membres qui en font partie.

La mutualité est à l'ordre du jour. Un brillant avenir lui est réservé. C'est la solution au problème de l'incertitude du lendemain et le vrai moyen de s'aider les uns et les autres.

C. L.

**GRAND CONCOURS DE RECRUTEMENT**

Organisé par

**Les Conseils de District de Montreal, d'Ottawa et de Quebec**

de

**L'Union St. Joseph du Canada**

**PRIMES Magnifiques aux Agents**

**Superbes BANNIERES aux Conseils**

CONDITION D'ADMISSION { 1. Payer un mois de contribution d'avance.

AVANTAGES PARTICULIERS { 1. Entrée gratuite. 2. Examen médical gratuit. 3. Insigne bouton gratuit. 4. Insigne-gala valant \$1.00 gratuit à tout aspirant qui paiera 4 mois de contributions d'avance avec son inscription.

**RECOMPENSES AUX AGENTS ET AUX CONSEILS.**

**AUX AGENTS:**

10—COMMISSIONS: { \$2.00 par membre si l'agent fait admettre moins de 10 membres; \$3 00 par membre si l'agent fait admettre de 10 à 35 membres; \$4.00 par membre si l'agent fait admettre plus de 35 membres.

20. PRIMES: { 1. Pour recrutement de 10 membres: une bague ou un loquet en or aux armes de la société. 2. Pour recrutement de 15 membres: une montre en argent aux armes de la société. 3. Pour recrutement de 25 membres: montre en or aux armes de la Société. 4. Pour recrutement de 35 membres: une montre, chaîne et loquet en or aux armes de la société.

N.B.—Commissions et Primes ne seront accordées qu'en autant que les nouveaux membres auront payé, à leur entrée ou par après, trois mois de contributions.

**AUX CONSEILS:—**

10. Les Conseils locaux peuvent aussi jouir des mêmes avantages que les agents, pourvu qu'ils signent les inscriptions comme agents. Ils recevront alors commissions et primes et pourront les distribuer à ceux de leurs membres qui auront sollicité les aspirants.

20. Les Conseils locaux faisant admettre 50 membres ou plus auront droit, en plus des commissions, à une SUPERBE BANNIERE de \$55.00 ou à \$50.00 en argent.

N.B.—Les organisateurs salariés de la société sont hors de concours.

Nous exhortons les officiers des conseils locaux, nos percepteurs et nos membres à se mettre à l'œuvre tout de suite afin de gagner les plus belles primes et les plus fortes commissions. Qu'ils fassent valoir les avantages que, seule, donne l'Union St-Joseph du Canada. Qu'ils démontrent sa stabilité et ses progrès merveilleux. Nous comptons sur la bonne volonté de tous nos sociétaires pour enrôler 2,000 membres durant ce concours, et nous sommes convaincus que nos espérances se réaliseront.

**A l'oeuvre donc ! Enrolez vos amis ! L'Union fait la force !**

## L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Président d'honneur:	Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
Chaplain général:	Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
Président général:	O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
1er Vice-Président général:	J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
2me	G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
Médecin général:	J. U. Archambault, M. D., Hull.
Directeurs:	S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
,	Eugène Labelle, comptable, Ottawa.
,	A. E. Brunet, courtier, Montréal.
,	Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette.
,	A. E. Vincent, industriel, Québec.
,	J. P. Sampson, gentilhomme, Lévis.

### OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs:	J. N. Rattey, Ottawa.
Procureur:	J. F. H. Laperrière, Ottawa.
Secrétaire général:	J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières.
Trésorier général:	Charles Leclerc, Ottawa.
Organisateur en chef:	Lassalle Gravelle, Ottawa.
Assist.	Dr. O. J. Rochon, Ottawa.
Organisateurs:	G. J. H. Tessier, Québec.
	J.-B. Friset et Eugène Sauvé.

### CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa:	Président:	Dr. R. H. Parent, Ottawa.
	Vice-Président:	R. Lafond, Hull.
	Secrétaire:	Eug. Labelle, 327, Dalhousie, Ottawa.
	Trésorier:	A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
	Syndic:	C. O. Dupuis, Ottawa.
Montréal:	Président:	E. A. B. Ladoueur, Montréal.
	Vice-Président:	Dr. W. A. Besner, Valleyfield.
	Secrétaire:	Dr. J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
	Trésorier:	Dr. J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
	Syndic:	Dr. J. A. Rousse, Montréal.
Québec:	Président:	Ch. Mailly, Québec.
	Vice-Président:	J. L. A. Codbout, Québec.
	Secrétaire:	Alb. Boulet, 176, Richelieu, Québec.
	Trésorier:	Dr. P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
	Syndic:	J. A. Marcoux, Québec.
		Cyprien Fortin, Beauceville

## La date du paiement des contributions.

Il y a des Conseils locaux qui ne prêtent aucune attention à la date à laquelle leurs membres paient leurs contributions mensuelles. Pourvu que le sociétaire soit plus ou moins en règle, cela leur suffit. On administre les affaires, à la bonne franquette, sans avoir cure des règlements.

Cet état de chose ne peut être toléré. La Société a une constitution ou n'en a pas. Si elle en a une, tous doivent s'y conformer.

La date à laquelle un membre paye sa contribution doit être insérée dans le livre du receveur. C'est le seul moyen de forcer les sociétaires à se maintenir en règle avec la Société. C'est aussi le seul moyen de payer honnêtement les bénéficiaires de maladie.

D'après le Code, un membre qui paie sa cotisation après le 1er du mois, perd ses bénéfices pour un temps égal au retard à se mettre en règle. De là, l'importance pour le receveur, de tenir compte de la date exacte des paiements, et d'épargner par là à la Société le versement de bénéficiaires en maladie qui ne sont pas dus.

Nous attirons l'attention des receveurs sur cette importante question, avec prière d'y faire bien attention.

### CONDOLEANCES.

À l'assemblée régulière du Conseil Lachute Mills, No 74, tenue le 1er décembre 1912, la résolution suivante a été adoptée:—

Proposé par M. G. Desjardins, secondé par M. Frs Malette, que les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de l'épouse de M. Chs Barker, leur dévoué président, survenue le 7 novembre.

Qu'ils lui offrent, dans son malheur, leurs plus sincères condoléances.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille et au "Prévoyant" pour publication.

GEDEON DESJARDINS,  
Secrétaire.

Hull, 10 décembre 1912.

Veillez insérer dans le prochain numéro du "Prévoyant" la résolution suivante:—

Proposé par Ad. Beauchamp, secondé à l'unanimité, que le Con-

seil No 136 du Très St-Rédempteur a appris avec regret la mort de leur confrère, M. J.B. Castagne, et que les membres de ce conseil offrent à la famille du regretté défunt leurs plus sincères condoléances; que copie de cette présente résolution soit soumise au "Prévoyant" pour publication.

A. B. PILOTE,  
Secrétaire.

Arnprior, 11 déc. 1912.—A une assemblée du Conseil local No. 5 d'Arnprior il fut proposé par J. D. Malette, secondé par Alphonse Malette, qu'un vote de condoléances soit offert aux familles des MM. H. et Philippe Cailler pour la perte de leur père, décédé à l'âge de 96 ans, membre honoraire de l'Union St-Joseph du Canada et l'un des plus anciens membres du Conseil d'Arnprior.

Il fut aussi décidé que copie de cette résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

RAOUL DUPUIS,  
Secrétaire Receveur.

### REMERCIEMENTS.

Hull, 28 nov. 1912.—L'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.—Je vous remercie sincèrement pour mon chèque de \$1,000 reçu à cause de la mort de mon cher père, survenue accidentellement le 21 octobre. La Société a été très empressée à régler immédiatement ma réclamation. Je ne saurais trop recommander aux Canadiens-français d'entrer dans les rangs d'une société mutuelle si bien administrée. Encore une fois, merci.

JOSEPH CLOUTIER.

St-André Avellan, 6 déc. 1912.—Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéficiaires en maladie, au montant de \$125.00. Vous prie de bien vouloir publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant",

Veillez me croire votre très obligé,

RAOUL BOYER.

Haileybury, 27 nov. 1912. Monsieur,

Je suis vraiment reconnaissant à la société L'Union St-Joseph du Canada pour le prompt paiement qu'elle m'a fait de ma police de bénéfice de décès d'épouse, au montant de \$75.00. Aussi, je travaillerai de tout mon cœur pour

le progrès et l'avancement de cette belle société.

Votre reconnaissant,  
JOSEPH BEAUVAIS.

Weedon, 26 novembre 1912  
Cher Monsieur,

C'est avec gratitude que je dois remercier l'Union Saint-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a fait parvenir le chèque de cent piastres (\$100.00) pour le décès de mon épouse, Rosa Duchaineau

Veillez, s'il vous plaît, publier dans le "Prévoyant" l'expression de ma reconnaissance.

HONORE LEFEBVRE.

Ottawa, 21 nov. — Monsieur.—Je désire vous remercier pour le prompt paiement de mes bénéficiaires en maladie. Aussi mes remerciements à votre visiteur.

Votre très reconnaissant,  
BENJAMIN BOUCHER.

Trois Pistoles, 2 déc. 1912.—Je viens vous témoigner ma vive gratitude et vous remercier pour la promptitude que vous avez apporté au règlement de ma réclamation faite par suite du décès de mon mari. J'ai reçu le plein montant de sa police, ainsi que des secours durant sa maladie. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager tous les Canadiens-français à s'enrôler dans cette belle société, l'Union St-Joseph du Canada.

Votre reconnaissante,  
VEUVE XAVIER DUPUIS.

Ottawa, 3 déc. 1912.—C'est avec gratitude que je viens remercier l'Union St-Joseph du Canada pour mes assurances reçues par suite de la mort de mon regretté époux, M. Alfred Dostaler. Tout en souhaitant beaucoup de succès à la société et remerciant les officiers, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance.

DAME ALFR. DOSTALER.

L'Orignal, 1er Déc. 1912. — C'est de grand cœur que je remercie l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle a réglé ma réclamation de bénéficiaires en maladie. J'aime à le faire pour montrer aux retardataires que lorsqu'on se tient en règle il n'y a pas de société plus prompte à payer que la St-Joseph.

Encore une fois, merci et croyez moi votre dévoué,

LUCIEN CHARLEBOIS.